
Bulletin de

L'A.N.A.I.

publié par

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE GUERRE**

**15, Rue de Richelieu
75001 PARIS**

**TéI. : 261 41-29
C. C. P. 21897-05 PARIS**

ALLOCUTION de la PRESIDENTE

(Assemblée Générale du 14 mars 1981)

L'anniversaire du coup de force Japonais du 9 mars 1945 sonnera toujours comme un glas, surtout au coeur de ceux qui en ont été les victimes souffrantes et de ceux qui pleurent le massacre d'êtres chers.

Cette date est le symbole vivant, vous le savez, de l' A.N.A.I. depuis sa création et le restera toujours pour la grande famille des Anciens d'Indochine.

Vous avez suivi, en 1980, nos efforts réitérés auprès du Président de la République pour la réalisation de notre voeu à tous : le retour du corps d'un Soldat inconnu d'Indochine. Ce retour donna lieu à de très émouvantes cérémonies aux INVALIDES et à NOTRE-DAME de LORETTE, où ce corps fut inhumé.

Egalement l'intérêt qui fût apporté aux cérémonies religieuses et patriotiques marquant le 35ème anniversaire du 9 mars 1945, que notre Ministre, vous vous en souvenez, a tenu à honorer de sa présence.

A notre demande d'accorder son haut patronage pour l'inauguration - le 14 mars 1981 - de la Plaque aux Invalides, le Président de la République nous a écrit une lettre personnelle que nous avons publiée dans notre dernier Bulletin, mais que je suis heureuse de lire devant vous. (Suit lecture de la lettre de Monsieur GISCARD d'ESTAING).

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'audience qui nous est accordée par les autorités de tutelle, par les pouvoirs publics et les représentants de l'Etat.

Je m'en réjouis avec vous, car au lendemain des combats, notre INDOCHINE n'avait certes pas une telle audience.

Nous nous efforcerons de maintenir cet heureux état de chose et, éventuellement, de l'amplifier. Je puis vous le promettre.

Bien sûr, cela ne peut se faire qu'avec l'aide et l'accroissement de nos adhérents, accroissement qui se réalise d'une façon très satisfaisante grâce, en particulier, à la diffusion de l' Annuaire et de ses additifs - travail considérable, je vous le rappelle, du Général LOIZILLON - et au labeur de tous, au bureau, où nos dames secrétaires donnent le meilleur d'elles-mêmes bien au-delà des heures régulières, grâce aux membres du Conseil où chacun, sous l'impulsion de notre Secrétaire général, le Colonel FELLIX, donne son temps et ses efforts.

Grâce également, et cela est très important, à l'action efficace de nos sections dont certains représentants sont ici aujourd'hui et que nous tenons à remercier chaleureusement.

Cette année, les cérémonies du Souvenir ont été organisées à la fois par l' A.N.A.I., l'association "CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE", présidée par le Général ROUDIER et le "GROUPEMENT des RESCAPES du 9 MARS", présidé par le Général LAPIERRE.

Nous réalisons ainsi une union souhaitée qui ne peut qu'être appréciée par tous.

Une autre fusion, si l'Assemblée en est d'accord, va s'opérer entre l' A.N.A.I. et la très ancienne association du SOUVENIR INDOCHINOIS.

Je suis heureuse de vous présenter celui qui est son Président depuis plus de 20 ans : Monsieur André ANGLADETTE qui me permettra de retracer brièvement ses fonctions en INDOCHINE.

Monsieur André ANGLADETTE, né le 24 juillet 1907, est ingénieur agronome (INA), ingénieur d'agronomie tropicale (NOGENT), licencié ès Sciences, diplômé du Centre des Hautes Etudes Administratives.

Sa carrière civile est double puisqu'il oeuvre de 1929 à 1946 à la Direction de l'Agriculture de l'INDOCHINE, tout en enseignant les disciplines agricoles, d'abord en INDOCHINE, puis à l'Ecole Nationale de VERSAILLES et au Centre National de NOGENT SUR MARNE. A son retour en France, il occupe de hautes fonctions au Ministère de la France d'Outre-Mer pour terminer comme Inspecteur Général de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM).

Mobilisé en 1939, il participe à la campagne contre le SIAM, comme commandant des Transmissions de la zone d'opération du CAMBODGE (capitaine).

Parallèlement, Monsieur ANGLADETTE fait partie d'Associations importantes. Il est Président de l'Association du Souvenir Indochinois de 1959 à 1981; membre du Conseil d'Administration de la Maison des Etudiants du Sud-Est Asiatique ; membre titulaire de l'Académie des Sciences d'Outre-mer depuis 1972 ; membre titulaire de l'Académie d'Agriculture de France depuis 1978.

J'ajoute que je fus accueillie au Conseil d'administration du SOUVENIR INDOCHINOIS il y a une quinzaine d'années.

Monsieur ANGLADETTE, au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire, vous parlera de notre fusion avec l'Association du SOUVENIR INDOCHINOIS et des voeux qu'il émet à ce sujet.

Si parmi vous certains ne connaissent pas l'ancienne et belle pagode du jardin tropical de NOGENT SUR MARNE, je vous conseille fortement d'aller l'admirer.

du 14 MARS 1981

Vous me permettez maintenant de vous emmener en THAILANDE où des milliers de réfugiés attendent d'être accueillis en France, aux Etats-Unis, ou en quelque autre pays d'accueil.

Les visas sont donnés par priorité sur des critères familiaux et nous avons reçu, depuis juillet 1975, chute de SAIGON, plus de 1000 réfugiés par mois, accueillis en centres d'hébergement et répartis dans toute la France. Mais cela ne suffit pas à libérer ces camps, hélas ! qui se repeuplent.

Il y a quelques jours, j'ai rencontré au cours d'une commission de travail du Comité National d'Entraide Franco-Vietnamien, Franco-Laotien, Franco-Cambodgien, le Docteur N'GUYEN PHAT - Vietnamien qui est le fondateur de l'Association "Ecoles sans Frontières" - Cette association a pour but d'enseigner aux réfugiés des camps de THAILANDE, non seulement le français et l'anglais, mais aussi de sauvegarder, chez les enfants, leur langue maternelle inhérente à chaque ethnité.

Le Docteur N'GUYEN PHAT a terminé son exposé, fort intéressant, par cette phrase qui en dit long sur la situation actuelle en THAILANDE : "On ne meurt plus de faim dans les camps, on ne meurt plus de maladie dans les camps, mais on meurt de désespoir et de lassitude".

Je veux vous entretenir maintenant de nos activités sociales. Sans changement, elles tiennent toujours la même place au sein de notre association. Et ceci, je le souligne, grâce au dévouement inlassable de mes collaboratrices.

Mon appel de l'an dernier n'a pas été entendu. Je le réitère cette année, car nos dames visiteuses doivent être secondées, sinon remplacées. Nos dames oeuvrent auprès des malades les plus déshérités des hôpitaux militaires à l'entière satisfaction des chefs de service de ces hôpitaux depuis bien plus de 30 ans.

Songez-y, je vous le demande - et j'exprime à ces dévouements notre admiration.

Je m'occupe personnellement des centres régionaux où se trouvent encore de nombreux anciens d'Indochine.

En terminant, je vous confirme ce que le Président de la République nous a écrit : que des dispositions sont prises pour le rapatriement des 40.000 corps qui se trouvent encore dans la péninsule indochinoise, dont 2.500 sont réclamés par leur famille.

Le Gouvernement, depuis des décades, envoie des sommes considérables pour l'entretien des cimetières qui - hélas - ne sont pas entretenus. Aussi ce très important rapatriement répond au devoir que se fait la Nation et le Président de la République de reconnaître à nos combattants le sacrifice de leur vie offert pour l'Indochine.

Monsieur PLANTIER, notre Secrétaire d'Etat, ainsi qu'une délégation du Ministère, se rendra en Avril prochain au Nord Vietnam.

Aucune date ne peut être avancée pour le retour des cendres de nos combattants car les tractations avec les autorités nord-vietnamiennes sont longues, pleines d'embûches et de difficultés, d'autant plus que notre interlocuteur n'est pas le Gouvernement mais l'Armée populaire vietnamienne.

x x

Après l'année du patrimoine qui a vu nos effectifs doubler, je formule le voeu que chacun de vous, chers amis, amène un nouvel adhérent et que se réalise à brève échéance un doublement de nos effectifs actuels.

J'insiste pour demander à chacun cet effort de gagner, je dis bien, ne serait-ce qu'un membre à notre Association.

x x

A la question que vous êtes en droit de me poser : le bilan de nos activités, au sein de notre Association est-il positif ? Je puis vous assurer que la réponse est OUI - un très réel OUI, plein d'espoir et de satisfaction et pour lequel je vous remercie tous qui m'aidez à prononcer ce OUI, qui fait vivre notre A.N.A.I.

H. BASTID

Après son allocution qui a été chaleureusement applaudie, notre Présidente donne la liste des décès dont nous avons eu connaissance et qui ont endeuillé notre collectivité en 1980 :

- Monsieur Théodore de GRIGORIEFF, le 22 mai 1980 - Madame ARGENSON, le 30 août 1980
- Monsieur LAFUILLADE de GUERIN, fin septembre 1980 - Général FLEURANT, 13.9.1980
- Monsieur Albert MAYET, 14 novembre 1980 - Monsieur Simon LECOUTRE, 27.11.1980
- Monsieur Pierre PAGES, 12 décembre 1980 - Monsieur Louis-Xavier CAZABON, 16.1.1981
- Madame ALESSANDRI, 28 février 1981.
- Personnes inscrites à l'annuaire : Monsieur Jacques CAILLARD, mars 1980 -
- Monsieur l'Ambassadeur Roger LALOUETTE, 17 mai 1980 - R.P. Joseph CURLEN, 26.6.1980
- Amiral Paul HEBBARD, 29 septembre 1980.

Signalé par Mr COURANT, président de la section de MOSELLE : le décès d'un chef THAI, Monsieur PHAM VON DUONG, ancien adjoint du chef de la fédération THAI, DEO VAN LONG, grand ami de la France.

L'assistance, debout, observe une minute de silence.

Notre Présidente déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour a été porté à la connaissance de tous les adhérents par notre Bulletin N° 1/81 (page 20)

I - Détermination du quorum : le nombre des pouvoirs reçus s'élève à 184 et 75 adhérents sont présents.

En conséquence, l'Assemblée peut délibérer puisque plus de 10 % de ses membres sont présents ou représentés. Le quorum nécessaire pour l'approbation des résolutions soumises à l'Assemblée est de 129.

II - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 mars 1980 : Madame BASTID le soumet à l'approbation de l'Assemblée et il est adopté à l'unanimité. Il a été reproduit dans notre Bulletin n° 2/80.

III - Rapport moral - Le Secrétaire Général entame alors son exposé sur la vie de l'Association pendant l'année 1980.

1 - Il traite tout d'abord des ACTIVITES de l'Association, fonction de ses deux missions fondamentales :

(A) - AIDE AUX ANCIENS D'INDOCHINE.

Les orientations générales sont données par notre Présidente qui participe - une fois par trimestre - aux réunions du Conseil d'Administration de l'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants). Elle est ainsi à même de faire entendre la voix des Anciens d'Indochine dans les délibérations de cet organisme.

L'intervention ponctuelle de l'A.N.A.I. se manifeste - non pour instruire les dossiers - mais, d'une part, pour informer les adhérents qui nous présentent leur situation personnelle sur la bonne procédure à suivre et, d'autre part, sur les cas particulièrement difficiles. Tout ceci demande un temps considérable, tant à notre Présidente qu'à notre Secrétariat.

Par ailleurs, l'action sociale se poursuit grâce au dévouement inaltérable de nos dames visiteuses, Mesdames BASTID, COLIN et KNAEPPEN. Et, dans ce domaine, il faut dire combien il est douloureux de rester - sans moyens - devant des situations dramatiques qui nous sont très souvent signalées. Une aide financière - même modeste - sauverait certains de nos amis. Un voeu sera présenté plus tard à l'Assemblée pour pallier cette carence.

(B) - AIDE AUX REFUGIES et RAPATRIES

Dans ce domaine, également, l'A.N.A.I. peut participer à la définition des orientations générales, puisqu'elle fait partie du Conseil d'Administration du Comité National d'Entraide qui se réunit une fois par trimestre et qu'elle est représentée-tous les trois mois aussi - aux réunions du Secours Catholique.

L'action directe de notre Association se manifeste de la même manière que pour l'aide aux Anciens d'Indochine : renseignement des demandeurs sur la filière à suivre et interventions ponctuelles sur les cas - trop nombreux - laissés sans solution, sinon même sans réponse. Et là, il faut bien souligner notre très grande déception devant les réticences de l'Administration - en particulier la Direction des Français à l'Etranger - pour accepter le regroupement des familles de rapatriés ou réfugiés dont des membres sont déjà installés en France : nos réactions - souvent très vives - restent de plus en plus sans effet.

Là aussi, un voeu du Comité d'Entente pourrait modifier une attitude d'autant plus incompréhensible qu'elle est contraire aux déclarations des plus hautes autorités de l'Etat.

2 - Il évoque ensuite l'ACTION vers l'UNION dont a déjà parlé notre Présidente dans son allocution en soulignant deux résultats importants :

PREMIER RESULTAT : Organisation en commun des cérémonies commémoratives du 9 mars 1945 par l'A.N.A.I., CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE (du Général ROUDIER) et RESCAPES du 9 MARS (du Général LAPIERRE). En 1981, celles-ci se déroulèrent les 14 et 15 mars et, en 1982, elles auront lieu le 14 mars.

DEUXIEME RESULTAT : Mise sur pied d'un Comité d'Entente par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants sous l'impulsion du Chef de Cabinet du Ministre, Monsieur ANSELIN et du Conseiller Technique, le Général MALABRE.

Sa composition et son but ont déjà été précisés dans le bulletin I/81 (p. 10). Ses activités se réduisent, jusqu'ici, à des réunions tenues au Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants les 27 novembre 1980 et 11 mars 1981 : le Secrétariat commun (constitué par l'A.C.U.F. et l'A.N.A.I.) n'a pas encore fonctionné.

Trois questions importantes y ont été étudiées : - le Mémorial aux Anciens d'Indochine de FREJUS dont s'occupent maintenant deux Associations, celles de Monsieur LE BRAS à FLUIRAC et de Monsieur AUMIPHIN à ST RAPHAEL. Le Secrétariat d'Etat a accepté de se saisir de cette affaire, à la demande réitérée du Comité d'Entente.

- le Retour des Corps - dont Madame BASTID a déjà parlé - Actuellement, 32 corps pourraient être ramenés ; 3.400 sont connus et répertoriés à BAI VIEN et 35.000 seraient recensés. Naturellement les FAMILLES seront les PREMIERES AVISEES dès que les DECISIONS SERONT PRISES.

- le raffermissment et l'accroissement de l'esprit de défense et de l'esprit civique. Dans ce domaine, le Secrétaire Général souligne l'importance de notre affiliation à l'UNION NATIONALE des

COMBATTANTS qui, avec ses 400.000 adhérents est la deuxième Association Française d'Anciens Combattants et qui s'efforce d'agir sur la jeunesse grâce à sa filiale, les SOLDATS de FRANCE. Toujours dans le même esprit, le Secrétaire Général incite les adhérents de l' A.N.A.I. à s'abonner à la VOIX du COMBATTANT. Celle-ci réserve une page à l'article mensuel de l' A.N.A.I. qui paraîtra - promesse nous en a été faite - dans l'édition nationale, c'est-à-dire que chacun pourra la lire.

3 - Il rappelle en troisième lieu les liens toujours vivaces et qu'il espère voir institutionnalisés avec les AMICALES.

Il salue le Colonel SCHMITT, présent à l'Assemblée et dont l'Amicale d'EURE et LOIR est affiliée à l' A.N.A.I., avec une centaine de membres, ainsi que Monsieur BACHELIER, également présent, membre du Conseil d'administration de l' A.N.A.I. en même temps que Président de la très dynamique Amicale du MANS et de la SARTHE (près de 500 membres).

Il évoque ensuite :

- l'Amicale des Anciens des Corps Expéditionnaires Outre-Mer qui oeuvre en NOUVELLE CALEDONIE sous la présidence de Monsieur DEMENE ; elle n'est pas encore affiliée, mais 21 de ses membres sont adhérents de l' A.N.A.I., constituant la Section de NOUVELLE CALEDONIE.

- l'Association des Amis d'Extrême-Orient, en POLYNESIE FRANCAISE, sous la présidence de Monsieur GALENON, elle-même non affiliée, mais dont le bureau (15 membres) constitue notre section de POLYNESIE.

Il rappelle enfin les liens étroits et amicaux que l' A.N.A.I. conserve avec deux autres Amicales importantes :

- l'Association des Anciens d'Indochine et des T.O.E. de HAUTE SAVOIE, présidée par Monsieur VERNEX, forte de 230 membres et qui accepterait de se fédérer avec nous.

- l'Association départementale des Anciens Combattants d'Indochine des VOSGES, très dynamique (700 adhérents), présidée par le Colonel PEDRONI, dont les liens avec l' A.N.A.I. sont en cours de définition.

Il conclut son exposé dans ce domaine en demandant que ces Amicales agissent, elles aussi, pour l' UNION entre TOUS les ANCIENS d'INDOCHINE en raffermissant les liens qui les unissent à l' A.N.A.I. Il demande, en outre, à chacun de nos adhérents de faire connaître au Siège les organisations d'ANCIENS d'INDOCHINE qui pourraient se rallier à nous.

N.B. - A ce sujet, il faut préciser que l' Amicale des Originaires et Anciens d'Indochine de COTE d'IVOIRE, avec qui nous étions en pourparler depuis plusieurs mois, vient de nous faire connaître que, si elle refuse - pour le moment - de s'affilier, laisse ses membres libres de s'inscrire directement à l' A.N.A.I. Son président, le Docteur Vétérinaire Michel REGNOULT (B.P. 4105 - ABIDJAN 01 - COTE d'IVOIRE) a montré l'exemple en adhérant le 21 mars 1981 à l' A.N.A.I.

4 - Le Colonel FELIX traite enfin des EFFECTIFS et des SECTIONS.

- Quelques CHIFFRES qui montrent la bonne santé de l'Association et qui complètent ce qu'en a dit notre Présidente dans son allocution :

- adhésions nouvelles en 1980 : 550 ;
- adhésions depuis le 1/1/1981 : 200.

La politique d'expansion et de recrutement, menée par les Présidents de Section et s'appuyant sur la diffusion de l' ANNUAIRE, a porté des fruits très satisfaisants.

- Devant ce succès, l'optimisme de notre Présidente se justifie totalement et son désir de voir le doublement de notre effectif être réalisé en 1981 peut être tenu si, comme elle le dit, chaque adhérent actuel fait inscrire un de ses amis et, aussi, si des volontaires se présentent comme PRESIDENT de SECTION, notamment dans les régions ... "orphelines" dans ce domaine : LYON et les ALPES, le Sud-Ouest (Aquitaine, en particulier), les pays de LOIRE, la région Parisienne et surtout PARIS. Il souligne le paradoxe de voir PARIS, qui recueille le plus grand nombre d'adhérents, ne susciter aucune candidature à la présidence de ... Sections !

Il termine par un APPEL à TOUS afin qu'ils aident les "candidats présidents", ce qui l'amène à traiter des liens entre anciens adhérents rattachés au Siège et les Sections qui viennent de se créer.

Avant de demander à la Présidente de présenter au vote de l'Assemblée une résolution arrêtée par le Conseil d'administration, il fait applaudir par l'assistance les Présidents de Sections qui sont venus de province pour être avec nous pendant ces deux jours.

Monsieur GENEIX,	Président de la Section d'AUVERGNE
Monsieur MIGNON,	- - - de l' ESSONNE
Madame LEMESLE,	Présidente - - de NEMOURS
Monsieur VIRON,	Candidat à la Présidence de la Section de MELUN
Monsieur JOIRE,	Président de la Section de TOURS
Monsieur PIRAUD,	- - - de la VALLEE du GIER (LOIRE)
Le Colonel BACHMANN	- - - de l' YONNE
Monsieur LERPINIÈRE	- - - des YVELINES-NORD

N.B. - En outre, la section de HAUTE CORSE (Président Monsieur EMANUELLI) était représentée par son Président d'Honneur, le Colonel BATTISTINI, dont la présence à l'Assemblée générale Ordinaire n'a été connue... qu'après son départ.

RESOLUTION : "L'Assemblée Générale recommande aux anciens adhérents qui cotisent directement au Siège de s'inscrire à la section départementale (ou régionale) de leur domicile".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Auparavant, le Secrétaire Général avait fait approuver aux applaudissements de l'Assemblée, deux vœux :

Premier vœu : "L'Association Nationale des Anciens d'Indochine demande au Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants de doter le Comité d'Entente - ou chaque Association qui en fait partie - de fonds propres leur permettant d'accorder des secours aux Anciens d'Indochine dont la situation ne peut être prise en charge par une Administration. Les organismes "donateurs devront justifier auprès de leur autorité de tutelle les dons ainsi distribués".

Deuxième vœu : "Les Associations réunies dans le Comité d'Entente demandent au Gouvernement de prendre des dispositions pour faire appliquer généreusement les principes d'accueil "des réfugiés et rapatriés du CAMBODGE, du LAOS et du VIETNAM en facilitant effectivement le "regroupement des familles, quand ses membres-déjà installés en France - le demandent et sont "à même de subvenir à leur installation".

En terminant son Rapport Moral, le Secrétaire Général dit sa foi dans le dévouement des adhérents de l' A.N.A.I. pour la cause des ANCIENS d'INDOCHINE et est sûr d'être leur interprète pour assurer Madame BASTID de leur affectueuse et respectueuse admiration.

x
x x

La Présidente présente à l'Assemblée Générale une résolution approuvant le RAPPORT MORAL qui vient de lui être exposé.

Le RAPPORT MORAL est adopté à l'unanimité

IV-Rapport financier - Cette année la comptabilité a pu être arrêtée à la date du 31 décembre 1980 puisque le retard, à compter d'octobre 1979, avait été rattrapé en cours d'année.

Voici le compte d'exploitation 1980, au 31 décembre :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations	39.479,40	Frais généraux	64.093,39
Subventions	14.250,00	Manifestations	8.908,00
Voix du Combattant 81	1.215,00	Visites hôpitaux	3.541,83
Dons	13.397,20	Annuaire	59.029,00
Annuaire	26.859,33	Divers	26.525,00
Publications	5.362,00		
Divers	34.857,13		
	<hr/>		
Total...	135.420,06		
Excédent de dépenses	26.677,16		
	<hr/>		
Total...	162.097,22		162.097,22
En caisse au 31.12.1979	61.500,82	Représenté par Espèces	489,64
Excédent de dépenses 1980	- 26.677,16	Compte bancaire	11.989,99
	<hr/>	C.C.P.	17.155,45
En caisse au 31.12.1980	34.823,66	C.N.E.	5.188,58
		Total...	34.823,66

- L'excédent de dépenses de 1980 est dû au fait que nous avons payé le solde de la facture de l'impression de l'annuaire et commencé à rembourser l'emprunt sur les fonds en caisse en 1979.

- La formation de sections départementales a donné un nouvel essor à l'Association, mais pose le problème de la répartition de la cotisation entre le siège et les sections. En raison des charges du Siège pour la gestion et pour la publication du bulletin trimestriel, il faut pour pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement du siège, que la part lui revenant soit de 75 % de la cotisation nationale.

La Présidente soumet au vote de l'Assemblée Générale le RAPPORT FINANCIER tel qu'il vient de lui être présenté.

Le RAPPORT FINANCIER est approuvé à l'unanimité

Puis elle demande à l'Assemblée de se prononcer sur la résolution proposée par le Trésorier Général

"La répartition de la cotisation nationale, entre le siège et la section est de 75 % pour le siège et de 25 % pour la section".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est entendu que, si la section veut disposer de fonds plus importants, il est possible pour elle d'augmenter à son profit la cotisation demandée à ses membres. Ce procédé est déjà mis en pratique par certaines sections.

Pour la cotisation 1982, comme prévu dans les nouveaux statuts, elle sera augmentée de la valeur de l'indice du coût de la vie, soit vraisemblablement 5,00 frs.

- BUDGET PREVISIONNEL - Le budget national proposé par le Trésorier est basé une cotisation d'ne au siège de 30,00 frs et sur le fait que nous espérons que tous les membres inscrits paieront leur cotisation et que nous aurons de très nouveaux adhérents grâce à l'activité des sections actuelles ou futures.

RECETTES :

Cotisations et adhésions 1.500 x 30,00 = 45.000,00
Dons 5.000,00
Subventions 12.000,00

Total..... 62.000,00

DEPENSES :

Frais généraux : timbres 5.000,00
téléphone 2.000,00
loyer 5.000,00
Secrétariat 20.800,00
Bulletin 10.000,00
Papeterie 3.000,00
U.N.C. 1.500,00
Divers 4.000,00
Total... 60.300,00

Ce budget en léger excédent est basé sur une progression sensible de nos effectifs que l'on peut envisager en raison de la fondation des sections actuelles, de nombreuses régions de France n'ayant pas encore été prospectées.

Ce budget ne tient pas compte de la vente de l'annuaire, ni du remboursement du prêt ainsi que des manifestations qui sont gérées de façon indépendante.

En terminant, le Colonel BLAISE tient à remercier Madame LEFOURNIER qui a tenu les écritures au cours de l'année avec compétence et amabilité, malgré le travail ingrat qu'elle a à accomplir.

V - RAPPORT des COMMISSAIRES aux COMPTES - Ce rapport a été établi par Messieurs de TAPOL et LEMESLE et lu à l'Assemblée par ce dernier :

"Les Commissaires aux Comptes, soussignés, certifient avoir vérifié les comptes de l' A.N.A.I. pour l'exercice 1980 et dont vous avez eu connaissance dans le rapport financier de notre Trésorier Général.

Ils n'ont aucune objection à formuler et déclarent les approuver entièrement".
signé : de TAPOL et LEMESLE

VI - NOUVEAUX MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a coopté quatre nouveaux membres dont la nomination définitive doit être confirmée par l'Assemblée générale. Il s'agit de :

- Monsieur André ANGLADETTE, ancien Président du SOUVENIR INDOCHINOIS, que notre Présidente a présenté à l'assistance dans son allocution (voir page 1)

- du Général TRAN VAN MINH dont notre Vice-Président Délégué, Monsieur Philippe GRANDJEAN, décrit la personnalité dans les termes suivants :

Sylvain, Louis TRAN VAN MINH, né le 19 août 1923, après des études de droit, est reçu au concours d'entrée à ST CYR en 1943 ; il suit successivement les cours des Ecoles de TONG (1943-1945), d'Etat-major de PARIS (1950-1951) et de l'Ecole de Guerre U.S. (1957). Il quitte l'Armée française comme Capitaine pour entrer dans l'Armée vietnamienne dont il prendra le commandement avec le titre de Chef d'Etat-major des F.A.V.N. jusqu'en 1974. Il termine sa carrière officielle comme Ambassadeur de la République du VIETNAM en TUNISIE. Il est titulaire de nombreuses décorations : Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 39-45 et des T.O.E. (3 citations), Croix de la Vaillance du VIETNAM (4 citations), Grand officier de l'Ordre national du VIETNAM. En présentant le Général TRAN VAN MINH, Monsieur GRANDJEAN souligne que son accession au Conseil était triplement symbolique car : Sylvain TRAN VAN MINH est un français d'origine vietnamienne, il a occupé les plus hautes fonctions dans l'armée vietnamienne, une des quatre plus importantes du monde, il a manifesté - dès le lendemain du 9 mars - son attachement à la France en restant avec les troupes françaises repliées en CHINE.

- du Colonel André ROTTIER que le Colonel TEULLIERES présente en ces termes :

A sa sortie de ST CYR, en 1937, André ROTTIER est désigné pour l' INDOCHINE où il devait rester de 1938 à 1946 ; il y occupe des fonctions diverses dans les territoires frontières. Au 9 mars, il commande la compagnie laotienne de VIENTIANE qui est attaquée par les Japonais le 10 mars ; grièvement blessé et laissé pour mort sur le terrain, il est recueilli par des Laotiens ; il reste au milieu d'eux jusqu'en 1946, animant les seuls maquis ayant pu subsister pendant cette période et contribuant ainsi à la réinstallation de la France au LAOS. Doué d'un véritable don des langues (il est diplômé des langues orientales pour le thaï et le laotien et obtient le 3ème degré d'anglais), ROTTIER retourne à deux reprises dans le Sud-est asiatique : d'abord au titre de l' O.T.A.S.E., comme attaché militaire adjoint en BIRMANIE et en THAILANDE, puis de nouveau en THAILANDE, comme attaché des Forces Armées. Titulaire de 7 citations, officier de la Légion d'Honneur et décoré de nombreux ordres français et étrangers, il est aujourd'hui Secrétaire général de "CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE". Compte tenu de son passé indochinois et de ses fonctions actuelles,

le Colonel ROTTIER est vraiment tout désigné pour être membre du Conseil d'administration de l' A.N.A.I.

- du Colonel Olivier DUSSAIX, dont la très brillante carrière est sommairement retracée devant l'Assemblée par notre ami, le Colonel DEMAISON :

Olivier DUSSAIX, né le 6 août 1918 à PARIS, prépare le concours d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales lorsque la guerre éclate.

Aspirant en 1940, il s'embarque pour l'Indochine en juin 1941 ; après un très long voyage de plus de 5 mois, il est affecté à la frontière sino-indochinoise au Nord de la Baie d'Along, au 1er Territoire Militaire.

C'est là que l'attaque japonaise du 9 mars 1945 le trouvera. Commandant du Poste de DAM-HA, il résistera 16 heures et parviendra à rejoindre les éléments franco-indochinois, en guérilla dans cette zone. D'avril à septembre 1945, d'abord au Kouang-Toung, puis au Kouangsi, il participera avec la poignée de français qui s'y trouvent, en liaison avec les troupes chinoises, à des actions contre les Japonais. Le 6 août 1945, quand éclate la bombe atomique sur Hiroshima, il fait partie d'un commando franco-américain qui effectue un coup de main sur les positions japonaises de LANGSON. Il est avec les premières troupes françaises qui pénètrent au Tonkin en septembre 1945 en Baie d'Along. Après avoir participé aux opérations d'HALPHONG puis aux actions menées entre LANGSON et TIEN-YEN, il regagne la France en 1947. Un an après, il est de retour au Tonkin et à nouveau dans la région de LONGSON, commandant de quartier, officier conseiller politique, il y séjournera deux ans et demi, prenant part aux difficiles combats de la Route Coloniale n° 4.

Après un court séjour en Métropole, puis en Polynésie Française, il effectue deux séjours en Afrique du Nord, tous les deux dans le Constantinois, l'un de 1956 à 1958, l'autre de 1960 à 1962. C'est au 2ème bureau de l'Etat-major de l'Armée de Terre qu'il achèvera 27 années de service avec le grade de Lieutenant-colonel et 10 citations sur ses trois croix de guerre. Il est Commandeur de l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur.

Il est, depuis 1967, Secrétaire Général des Chambres Syndicales de la Bicyclette et de la Motocyclette en même temps qu'il occupait les fonctions de Président de la Fédération Française de Cyclisme

Il fait partie également, depuis son retour en France, de l'équipe qui assiste le Général LAPIERRE, animateur des Rescapés du 9 Mars. Ces dernières responsabilités, ainsi que les services exceptionnels en INDOCHINE, font que notre Conseil s'honore de compter parmi ses membres le Colonel DUSSAIX.

L'Assemblée générale accepte à l'unanimité que ces quatre éminentes personnalités fassent partie du Conseil.

Le Conseil d'administration a maintenant la composition suivante :

Bureau : Présidente : Madame BASTID
Vices-présidents : Monsieur ANGLADETTE (chargé des questions du Souvenir Indochinois)
Monsieur GRANDJEAN (délégué de la Présidente)
Général LOIZILLON
Secrétaire Général : Colonel FELIX
Secrétaire Général adjoint : Madame COLIN
Trésorier Général : Colonel BLAISE
Membres : Monsieur BACHELIER - les Colonels DEMAISON et DUSSAIX - le Sénateur d'ORNANO
Monsieur PHAM HUU THIEN - les Colonels ROTTIER et TEULLIERES -
le Général TRAN VAN MINH.

Commissaires aux Comptes : Monsieur LEMESLE et Monsieur de TAPOL.

VII - LE MOT de l'ANNUAIRE - Exposé du Général H. LOIZILLON, Vice-président de l' A.N.A.I. spécialement chargé de l'ANNUAIRE des Anciens d'Indochine.

Je tiens à m'excuser du fait que l'additif n° 4 à l'ANNUAIRE n'était pas à votre disposition aujourd'hui, notre imprimeur avait pourtant promis d'en livrer à temps 200 exemplaires. Peut-être ses 69 pages comprenant presque 1.000 noms ont-elles été un obstacle à la tenue des délais. Nous nous en excusons et ferons l'impossible pour satisfaire les premières commandes dans les plus brefs délais.

Que devons nous retenir de ce travail de bénédictin auquel nous avons dû nous livrer pour vous présenter un additif digne de votre annuaire ? Tout d'abord, nous devons remercier nos représentations régionales et départementales de l'effort fait en recherche de nouveaux noms... la moisson a été fructueuse ! Bravo ! Puis-je me permettre, cependant, de rappeler que les renseignements concernant un nom sont aussi importants pour un annuaire que le prénom, le grade et l'arme à laquelle a appartenu un militaire. Les temps de présence en Indochine doivent être au même titre que les garnisons ou provinces de rattachement des unités assorties des dates précises de séjour !... ceci est primordial et fondamental pour l'identification du camarade recherché.

Je ne vous rappellerai pas ce soir les histoires de retrouvailles grâce à votre annuaire : cette mère qui a retrouvé son fils et tout récemment la demande de recherche parue dans notre bulletin qui donne ce soir l'occasion à deux vieux amis de se retrouver après 35 ans de séparation.

Puis-je insister donc pour que ceux qui ont la gentillesse et prennent la peine de collationner les renseignements fassent faire l'effort à ceux qui remplissent leur bulletin de mettre le plus de détails possibles pouvant servir à l'identification de leur unité dans le temps et dans l'espace. Notre annuaire n'en sera que plus parfait et plus utile à tous les utilisateurs. La recherche des renseignements complémentaires à ceux - trop souvent incomplets - qui nous sont donnés prend énormément de temps (sans parler du travail et ... du coût) et retarde d'autant le recueil des 20.000 noms nécessaires et suffisants pour mettre en chantier la nouvelle édition du prochain annuaire ! Nous frisons les 12.000 noms et si la Gendarmerie Nationale nous confie le fruit de ses recherches, il y aurait 6.000 noms nouveaux qui viendraient s'ajouter... le seuil

critique serait presque atteint.

En attendant cet heureux jour, il reste en stock plus de 2.500 annuaires qui n'ont pas encore trouvé preneurs. Seul l'effort de chacun d'entre vous permettrait de diminuer notre collection d'invendus et de rembourser le reliquat de notre prêt (25.000,00 frs). Quand on pense que tant de camarades ne sont pas encore inscrits dans l'ANNUAIRE, le but recherché paraît... facile à atteindre ! Voici une expérience facile à faire : vous prenez un ou deux noms de vos amis qui ne sont pas inscrits dans l'annuaire ; vous leur téléphonez ou vous leur écrivez pour savoir s'ils sont au courant, une fois sur deux vous avez réalisé le placement d'un annuaire et vous avez fait un heureux !... Essayez, vous verrez !

J'en ai terminé, mais je voudrais quand même vous demander de penser à nous envoyer encore les quelques noms que vous reconnaîtrez facilement comme "oubliés" après la lecture de l'additif n° 4 que vous allez incessamment recevoir. Merci d'avance pour ce que vous ferez dans ce domaine ! Vous redonnerez du coeur à l'ouvrage aux pauvres "nègres" qui s'attèlent déjà à l'additif n° 5.

H. LOIZILLON

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

En déclarant ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire, Madame BASTID rappelle que son ordre du jour a été porté à la connaissance de tous les adhérents par le Bulletin 1/81 (page 21)

1 - FUSION du SOUVENIR INDOCHINOIS et de l' A.N.A.I.

Notre Présidente passe la parole à Monsieur ANGLADETTE qui fait l'exposé suivant :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Madame la Présidente BASTID, faisant allusion à l'environnement de cette salle dans laquelle nous sommes réunis, vous a laissé entendre qu'un mariage prochain y serait célébré. Il m'appartient donc de vous présenter la promesse : ce n'est plus une jeune fille, mais une dame d'âge certain puisqu'elle doit avoir 63 ans.

C'est en effet en 1917-18 qu'à la diligence d'un groupement de notabilités, s'intéressant particulièrement à l'Indochine, fut créé l'Association du SOUVENIR INDOCHINOIS.

Cette association avait un triple but :

1° - donner une sépulture à tous les Indochinois (soldats ou ouvriers) morts au service de la France, à l'extérieur de l'Indochine : la tradition annamite estime, en effet, que ceux de ses fils morts en dehors du pays natal sont des âmes errantes à qui il convient, pour leur satisfaction, de donner une sépulture. L'Association s'y est employée et on peut considérer, qu'à l'heure actuelle, cet objectif a été pleinement atteint.

2° - s'occuper de l'entretien des tombes de ces soldats et ouvriers, qu'elles aient été établies par les soins des familles ou par ceux de l'Association ; là encore, c'est un objectif qui a été l'un des soucis constants de l'Association et nous pouvons assurer que ces tombes sont bien entretenues.

3° - rendre un culte funéraire, c'est-à-dire un hommage respectueux à tous ces Indochinois morts au service de la France.

Ce but constant a été poursuivi par l'Association du SOUVENIR INDOCHINOIS sans interruption, même pendant la guerre de 1940-45, ainsi que j'ai pu le constater en feuilletant le registre des délibérations de notre Conseil d'Administration. Mais, il est évident que, le temps s'écoulant, le souvenir des héros de 1914-18 s'est estompé, ce qui nous a amené à englober dans notre hommage le souvenir des Indochinois morts pour la France durant les années 1940-45. Malgré tout, là encore, les années ont passé et notre Association s'est de plus en plus réduite et n'était plus représentée, ces derniers temps, que par quelques membres.

C'est la raison pour laquelle notre Conseil d'Administration, dont Madame BASTID faisait partie, a estimé qu'il serait souhaitable qu'elle fusionne avec une Association plus puissante, donc plus représentative ; c'est à l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE - Anciens Combattants et Victimes de Guerre - que nous avons pensé. Nous lui demandons de nous accueillir, après avoir prononcé la dissolution du SOUVENIR INDOCHINOIS.

Au nom de notre Conseil d'administration, je vous remercie très chaleureusement d'avoir bien voulu accepter ce regroupement. Je crois que cette fusion constitue un symbole rejoignant celui dont vient de vous parler votre Secrétaire général lorsqu'il a indiqué que votre Conseil d'Administration accueillait un nouveau membre, Monsieur le Général TRAN VAN MINH, dont tout le monde connaît les services éminents rendus à l'Indochine il y a quelques années seulement.

Je me permets, d'autre part, d'attirer votre attention sur le fait que des cérémonies annuelles sont organisées en France par notre Association, notamment le 2 novembre, au Temple du Souvenir Indochinois à NOGENT SUR MARNE. C'est un merveilleux monument qui est malheureusement en mauvais état et au sujet duquel il serait souhaitable que vous puissiez émettre le vœu que les autorités gouvernementales et les Pouvoirs Publics mettent tout en oeuvre pour sa restauration et son bon entretien.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois l'essentiel de ce qu'il était nécessaire que vous sachiez au sujet de l'Association du SOUVENIR INDOCHINOIS, et vous remercie dès maintenant de l'accueil que, j'en suis sûr, vous lui réserverez ; je reste à votre disposition pour répondre à toute question que vous estimeriez devoir me poser.

A. ANGLADETTE

Madame BASTID remercie Monsieur ANGLADETTE de son exposé dont elle a noté qu'il avait été vigoureusement applaudi. Elle ajoute que cette affaire importante avait été étudiée très soigneusement par le Conseil d'Administration de l' A.N.A.I. qui avait donné son accord très chaleureux et très reconnaissant aux propositions du Président ANGLADETTE.

Le Conseil avait également approuvé les trois conditions qu'elle-même avait posées à la fusion projetée :

- le libellé "SOUVENIR INDOCHINOIS" doit être inclus dans celui de la nouvelle Association ;
- Monsieur ANGLADETTE devient Vice-président de celle-ci et reste chargé des questions ressortissant au "SOUVENIR INDOCHINOIS" ;
- ces questions continueront à être exclusivement traitées par le personnel qui s'en occupait jusqu'ici.

Ces conditions ayant été acceptées par les deux Conseils - A.N.A.I. et SOUVENIR INDOCHINOIS - notre Présidente présente au vote de l'Assemblée Générale :

1° - la résolution suivante :

"L'Assemblée générale extraordinaire approuve la fusion des deux Associations "SOUVENIR INDOCHINOIS" et "ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS D'INDOCHINE" dans les conditions définies par "les statuts de la nouvelle Association".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° - le vœu suivant :

"L'A.N.A.I. ayant décidé de fusionner avec l'Association "LE SOUVENIR INDOCHINOIS" et "ayant modifié, de ce fait, ses statuts, s'est engagée à poursuivre le culte rendu au Souvenir des Indochinois morts pour la France. Ce culte étant rendu, notamment, au Temple du Souvenir Indochinois de NOGENT SUR MARNE, l'Association demande avec la plus grande instance aux Pouvoirs Publics que tout soit mis en oeuvre pour la restauration de ce monument, dont l'état actuel se "dégrade de jour en jour".

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

2 - APPROBATION des NOUVEAUX STATUTS

La présidente, après avoir rappelé que le texte de ces nouveaux statuts a été porté à la connaissance de tous nos adhérents par le bulletin 1/81 (page 6,7 et 8) donne la parole au Colonel TEULIERES.

Celui-ci signale que, lors de la dernière Assemblée Générale, il avait déjà expliqué dans quels sens la révision des anciens textes était entreprise. Il précise aujourd'hui que les modifications les plus importantes portent sur les points essentiels suivants :

- l'article 1er qui officialise le changement de titre de l'Association devenant : ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS d'INDOCHINE et du SOUVENIR INDOCHINOIS
- Anciens Combattants et Victimes de Guerre -
- A.N.A.I. -

le sigle A.N.A.I. restant inchangé ;

- l'article 2 qui adapte le but de la nouvelle association à la fusion réalisée ;
- l'article 3 qui permet l'accueil d'autres "associations poursuivant un but identique ou parallèle au sien" ;
- l'article 5 qui modifie la composition du bureau dont le nombre de membres est accru ;
- l'article 8 qui officialise la création de sections et de comités locaux dont la désignation des Présidents doit être approuvée par le Conseil d'Administration.

Personne ne demandant des explications complémentaires, la résolution suivante est soumise au vote de l'Assemblée :

"L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le texte des nouveaux statuts tel "qu'il a été diffusé par le Bulletin 1/81 de l' A.N.A.I."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3 - REGLEMENT INTERIEUR

La Présidente rappelle que le texte de ce règlement a été porté à la connaissance de tous les adhérents par le Bulletin 1/81 (pages 8 et 9). Puis elle demande au Colonel TEULIERES de faire les commentaires appropriés au texte discuté.

Le Colonel TEULIERES souligne :

- d'une part, que le document en cause ne devait pas être expressément approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire, mais que le Conseil avait cependant jugé utile de le lui soumettre ;
- d'autre part et en conséquence, celui-ci pourrait être éventuellement modifié par le Conseil.

C'est ainsi que, dès à présent, il est possible de prévoir des modificatifs à l'article 4, la composition du bureau des Sections n'étant qu'un minimum, ainsi qu'à l'article 5 qui laisserait aux bureaux des sections la possibilité de recruter des sympathisants ne remplissant pas les conditions prévues à l'article 3 des statuts et dont la participation à la vie des

sections serait fixée par les instances locales.

Ceci étant dit, la résolution suivante est présentée à l'Assemblée :

"L'assemblée générale extraordinaire, ayant pris connaissance du texte, tel qu'il a été diffusé par le Bulletin n° 1/81 de l' A.N.A.I., autorise le Conseil à faire respecter ce règlement en lui apportant les modifications que son application révélerait nécessaires".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

x
x x

En déclarant que l'Assemblée Générale Extraordinaire était terminée, Madame BASTID demande aux assistants de se rendre dans la salle des Expositions au rez de chaussée, où un vin d'honneur les attend. Elle renouvelle, à cette occasion, ses très vifs remerciements à Monsieur RAISENAUER, Président de la Commission Municipale du 1er arrondissement, ainsi qu'à ses collaborateurs pour avoir permis, une fois de plus, à l' A.N.A.I. de tenir sa réunion annuelle dans sa très prestigieuse mairie, en utilisant deux de ses salles parmi les plus belles : salles des mariage et des expositions.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Commémoration du 9 mars 1945

CEREMONIES NATIONALES des 14 et 15 mars 1981

Ce furent deux grandes journées, très belles, très réconfortantes, non seulement pour les adhérents et sympathisants des trois Associations qui les avaient organisées (A.N.A.I., CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE, RESCAPES du 9 MARS), mais encore pour tous les ANCIENS d'INDOCHINE et, sans doute aussi, pour tous ceux qui sont sensibles à l'honneur qui peut être fait au Monde Combattant dans son ensemble (1).

1 - Elles débutèrent le 14 mars à 09 h 30 par l'inauguration de la Plaque apposée à la galerie de la Cour d'Honneur des Invalides (coin nord-ouest) et destinée à honorer la mémoire de "TOUS CEUX QUI SONT MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE - 1858-1955". Cette cérémonie, présidée par Monsieur PLANTIER, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, a réuni un nombre plus important que prévu d'assistants, parmi lesquels de très nombreuses personnalités indochinoises et françaises. Nous citons quelques noms, relevés parmi beaucoup : le Président TRAN VAN HUU, les Généraux N'GUYEN VAN HINH et TRAN VAN MINH, Messieurs LETOURNEAU, CHAUSSADE, les Généraux MASSU, BAZILLON, FONDE, VATINELLE, les Médecins Généraux PETCHOT-BACQUET, FILIPPI, ROUAN etc...

Notre Présidente, entourée de son Conseil d'administration et des Généraux LAPIERRE et ROUDIER, accueillit le Ministre par une courte allocution que nous reproduisons ci-dessous :

"Monsieur le Ministre, au nom de tous les anciens d'Indochine, qui m'ont demandé d'être leur porte-parole aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous exprimer notre gratitude pour votre présence à cette manifestation. Pour nous, cette plaque, placée dans cet Hôtel des Invalides, qui est la maison des combattants, témoigne, pour le présent et pour l'histoire, que la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France en Indochine est honorée comme elle le mérite.

" Les anciens d'Indochine sont plus sensibles que d'autres peut-être à ne pas se sentir oubliés parce que l'Indochine était loin et parce que le temps a passé.

" Monsieur le Ministre, sachez bien qu'ils vous savent gré des marques constantes d'intérêt que vous leur avez portées, qu'il s'agisse de l'inhumation du Soldat Inconnu mort pour la France en Indochine à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, qu'il s'agisse de notre cérémonie d'aujourd'hui, qu'il s'agisse encore du proche rapatriement en France des corps des soldats inhumés en Indochine.

" Il savent qu'à cette politique nouvelle voulue par Monsieur le Président de la République, vous avez apporté toute votre conviction et tout votre coeur.

" Nous vous remercions, Monsieur le Ministre.

Puis, Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants retraça un siècle de l'action française en INDOCHINE et souligne les leçons qu'il faut en tirer dans un discours dont nous extrayons les passages les plus caractéristiques :

"Vingt-six ans après la fin de la présence Française en Indochine, trente-six ans après l'attaque japonaise contre les troupes françaises, nous voilà réunis pour honorer ensemble la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France en Indochine de 1858 à 1955.

" Le 19ème siècle avait jeté les peuples occidentaux dans la grande aventure de la conquête du monde. Face à ces hommes blancs qui avaient une autre religion et une autre civilisation, la démarche des chefs locaux était différente, tantôt passant par l'ouverture et la recherche d'un accord, tantôt passant par le repli sur soi et la persécution des chrétiens. Ce fut le cas pour le Vietnam qui, avec l'Empereur GIA-LONG, sur le plan commercial et religieux, pratiqua une politique d'ouverture à laquelle sa mort mit fin.

(1) Nous rassemblons en fin de bulletin quelques unes des photos prises à l'occasion de ces cérémonies. Nous signalons à nos lecteurs que notre Secrétariat conserve une collection de ces photos qui peuvent être commandées à : ACTUALITES PHOTOGRAPHIQUES PARISIENNES - 11, boulevard Maxime Gorki - 93240 STAINS - (tél. : 826 64.52)

"Sous le second Empire, devant cette situation, la France intervint. Elle mit à profit la campagne franco-anglaise de Chine pour s'installer à TOURANE en 1858. La Cochinchine fut occupée et le Roi du Cambodge se plaça sous le protectorat de la France.

" Sous la IIIème République, la campagne du Tonkin permit le refoulement des "Pavillons Noirs" et des Chinois hors du territoire. Ce résultat fut sanctionné par le traité de TIEN-TSIN en 1885 : la Chine abandonnait toute visée sur le Tonkin et toute prétention à protectorat sur le reste du Vietnam. En 1885, la pacification fût poursuivie, les frontières du Vietnam, du Laos et du Cambodge furent dégagées des pressions siamoises et les conditions furent remplies pour qu'émerge l'union Indochinoise où la paix française allait régner jusqu'en 1945.

" Ce bref rappel historique était nécessaire pour ne pas oublier dans notre hommage d'aujourd'hui les pionniers de l'Indochine, les héros et les victimes des combats du 19ème siècle : ainsi de l'Amiral COURBET, ainsi du Commandant RIVIERE... Il fallait aussi rappeler quels furent les mérites des officiers et des gouverneurs, des militaires et des civils, mais aussi de tous ceux qui, s'expatriant, apportèrent leur contribution à un essor économique...

" Au même moment, un autre pays d'Asie allait s'ouvrir au monde occidental et mettre les bouchées doubles. Entre la visite au Japon de l'escadre de l'Amiral américain PERRY, le temps de Madame BUTTER FLY, et la défaite de la flotte et des armées tsaristes, le temps fût vraiment très court. Cette défaite russe mit fin à la réputation d'invincibilité de l'homme blanc, annonçant la révolution de 1917 et le soutien consécutif de la troisième internationale aux mouvements d'indépendance dans les territoires coloniaux.

" La défaite de la France en 1940 permit l'installation des Japonais en Indochine et créa une période très difficile pour tous les Français vivant dans le pays : soldats, fonctionnaires et autres, quels que fussent leurs sentiments, coupés à la fois du régime de VICHY et de la France libre, firent face.

" Le Japon attaqua les troupes françaises le 9 mars 1945 : combat inégal. Il y eut plus de cinq mille morts, morts au combat ou des mains du bourreau, comme le Général LEMONNIER et le résident AUPHELLE décapités au sabre, ou morts encore dans les camps. C'était le début d'un processus qui ne s'est achevé qu'en 1955 avec le départ de la France. Par le coup de force du 9 mars, l'Indochine allait glisser dans l'anarchie, puis dans la violence et enfin dans la guerre. Sans l'occupation japonaise et sans ce coup de force, les événements auraient peut-être pu prendre une autre tournure, car les rapports entre la population et la colonie française n'avaient jamais connu de drame et, sans ce premier appui extérieur, les partis révolutionnaires auraient été bien isolés...

" Je ne cède pas à la tentation de refaire l'histoire, mais je voulais simplement rappeler que la présence française avait été pendant toutes ces années synonyme de paix et de développement. Les élites françaises avaient pu, à travers ce microcosme de l'Indochine, découvrir la fascination d'une civilisation "autre", riche d'histoire et d'enseignements. De leur côté, les élites locales froissées à notre culture avaient, sans rien renier de leur identité, acquis une dimension nouvelle.

" Cela, il fallait le proclamer pour que cesse le martèlement d'idées reçues quand il s'agit d'apprécier et de juger l'oeuvre de la France en Indochine et Outre-mer...

" ... Ainsi, pendant des années, loin de la France, l'armée d'Indochine s'est battue et bien battue. Cette guerre, si elle osait dire son nom, ne ressemblait à aucune autre, face à un ennemi insaisissable et puissamment aidé matériellement et diplomatiquement...

" ... Dans ces conditions, il est admirable que ces soldats d'Indochine à qui on mesurait chichement les moyens aient trouvé en eux-mêmes des ressources exceptionnelles et se soient montrés les dignes continuateurs de la tradition de courage et de sacrifice des armes de la France. Cette armée d'Indochine, par cette nécessité de l'éloignement et aussi de l'incompréhension de la Métropole, par les conditions mêmes dans lesquelles elle se battait, connut une cohésion incomparable...

" ... Dans cette guerre inépuisable et cruelle, les pertes furent lourdes. Plus de soixante cinq mille hommes sont tombés sous le drapeau français.

" C'était aussi une guerre civile et pour cela plus féroce encore. Ceux qui avaient choisi de se battre, dans leurs armées nationales, à nos côtés et pour leur liberté, ne furent pas davantage épargnés. C'était bien un combat pour la liberté...

" ... Vous savez ce qu'il en fût, vous savez que ces peuples, s'ils ont connu un long martyre, n'en ont pas pour autant retrouvé la liberté et les droits de l'homme. Nous avons pu le mesurer par le lamentable exode de tous ceux, fuyant, par terre, par mer, pour chercher ailleurs un mieux vivre et la liberté.

" Tous les Français, ou presque, ont eu mal de ces images : ceux qui ont eu le plus mal, ce sont les anciens d'Indochine parce que de ces années de leur vie passée là-bas et qui comptent double au barème du coeur, ils ont gardé un attachement qu'ils ne peuvent rompre avec ces peuples d'Indochine.

" Notre hommage solennel, aux morts, à leurs familles, n'en prend qu'une gravité supplémentaire...

" ... Les soldats de la France ont toujours donné un même sens à leurs combats : au-delà des apparences, liberté et fraternité y ont toujours eu leur place. Et comment pourrait-il être autrement pour un pays qui, s'il a ses traditions de bravoure guerrière, est aussi celui qui a inventé les droits de l'homme ? "

Cette inauguration a été suivie d'un vin d'honneur que le Secrétariat d'Etat avait eu la bienveillante attention d'organiser au "Carrefour des rencontres" dans l'Institution Nationale des Invalides qui devient, de plus en plus, le lieu de rassemblement des Anciens Combattants qui se retrouvent dans l'amitié et la simplicité. Ce fut le cas pour tous les assistants qui purent ainsi faire et refaire connaissance et échanger leurs souvenirs d'Indochine.

2 - Les manifestations se poursuivirent le 15 mars à 9 h 30 par le dépôt d'une gerbe devant la stèle du Général LEMONNIER décapité, avec le Résident AUPHELLE et le Colonel ROBERT, par les Japonais, devant la population de LANGSON le 10 mars 1945, prélude au massacre des survivants de la garnison, comme de ceux d'autres postes du TONKIN, du LAOS et du VIETNAM. Le Général LAPIERRE, entouré de Madame BASTID et du Général ROUDIER, en présence du Général MALABRE, représentant le Ministre, présidait la cérémonie, toujours simple, grave et émouvante, qui se déroula devant une assistance nombreuse et recueillie.

3 - Puis par l'inauguration d'une plaque située sur la grille des Tuileries à la hauteur de la place des Pyramides et qui porte la mention :

"Deuxième guerre mondiale. - Aux combattants des Armées et de la Résistance en Indochine - 1940-1945"

Cette plaque a été apposée par la Mairie de PARIS, à la suite des démarches successives entreprises par la "Fédération des Réseaux de Résistance Indochinoise" et par le Général ROUDIER, Président de "CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE".

Le Maire de PARIS était représenté par le Général CASSO, Délégué aux Anciens Combattants, qui, après le discours, d'inauguration, procéda au dévoilement de la plaque, entouré de Monsieur PLASSON, Président de la F.R.R.I.C., du Général ROUDIER, de Madame BASTID et de nombreuses personnalités civiles et militaires, dont la Maréchale LECLERC et le Préfet DELPOND, Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

4 - Ensuite, ce fut la grandiose messe du Souvenir, en l'Eglise St Louis des Invalides, en présence de Monsieur PLANTIER, entouré des représentants des autorités civiles et militaires qui avaient répondu à nos invitations. Les personnalités indochinoises et françaises étaient venues en très grand nombre, tandis que les assistants emplissant les nefs et les tribunes, montraient à quel point la mémoire des victimes cambodgiennes, françaises, laotiennes, vietnamiennes en Indochine était restée vivante dans le coeur de tous. Monseigneur SEITZ, dernier évêque de KONTUM, présidait la messe concélébrée par de nombreux officiants dont l'aumônier de l'Amicale des Prisonniers de Guerre Internés en Suisse, présidée par Mr WINGERTER, dont la messe était également l'office anniversaire, ainsi que le Pasteur DAUDRY de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France, né en Indochine et dont le frère a été tué au VIETNAM.

Les points forts en étaient :

- l'homélie de Monseigneur SEITZ, d'une grande élévation de pensée que nous souhaiterions reproduire en entier (1), mais dont nous citons au moins la péroraison :

"Et, n'est-ce pas aussi dans le droit fil de ce pourquoi nous sommes rassemblés aujourd'hui dans ce prestigieux sanctuaire du souvenir et de la prière ?
 " Prier pour ceux qui ont sombré dans les échéances tragiques de l'Histoire, celles que nous avons vécues en Indochine.
 " Prier pour ceux qui ont payé de leur vie la fidélité au devoir nous laissant l'exemple du courage, du devoir accompli.
 " Mais prier aussi le Seigneur d'ouvrir nos yeux, de nous relever, afin que sans crainte, nous devenions d'authentiques témoins, sachant bien qu'être "témoin" ce n'est pas faire de la "propagande (encore moins de la publicité) ; ce n'est même pas faire choc, c'est FAIRE MYSTERE, c'est vivre de telle manière que ce soit inexplicable si Dieu n'existe pas".

- la bénédiction des drapeaux de deux de nos sections : celles d'AUVERGNE et de la VALLEE du GIER - en présence de leurs Présidents (MMrs GENEIX et PIRAUD). A noter que le drapeau de la Section de la Vallée du Gier était doublement remarquable : d'abord, parce qu'il était très beau - sinon tout à fait... réglementaire - puis, parce qu'il avait été confectionné par les épouses des adhérents : bel exemple à suivre !

- la Sonnerie aux Morts avec l'émouvante partition de "l'écho" qui semblait faire revenir du fond des ans le souvenir séculaire de nos morts ; sans parler du programme musical effectué par l'organiste de St Louis et sa chorale.

5 - Enfin, la journée se terminait par le ravivage de la Flamme en présence du Directeur de Cabinet de Monsieur PLANTIER - lequel avait été appelé inopinément en Province - , de nombreux drapeaux et assistants recueillis et unis. Le cortège comprenait, en tête, les présidents des Associations concernées : A.N.A.I. - "CITADELLES et MAQUIS d'INDOCHINE" - "RESCAPES DU 9 MARS" - "PRISONNIERS de GUERRE INTERNES en SUISSE", ainsi que - présence particulièrement remarquée - Monsieur le Président N'GUYEN VAN TAM, dont tous les Anciens d'Indochine ont connu l'action énergique à la tête du gouvernement vietnamien. C'est le Préfet DELPOND qui a ravivé la Flamme, entouré de Monsieur GINESTY, Secrétaire Général de l'Amicale des Prisonniers de Guerre Internés en Suisse et du Général ROUDIER, au nom de tous les Anciens d'Indochine.

6 - Et nous n'oublions pas une autre manifestation de cette journée du 15 mars, si riche de moments émouvants et heureux : le repas des Anciens d'Indochine.

Ce même dimanche 15 mars, près de sept cents "Anciens d'Indochine" parisiens ou provinciaux venus à PARIS à l'occasion de nos deux journées, se réunissaient à la Mutualité pour un repas de l'amitié. Ce repas avait été organisé par le Général LAPIERRE et son équipe,

(1) Ce texte est à la disposition de nos adhérents moyennant les frais de photocopie et de timbre (5,00 frs)

à laquelle manquait son animatrice habituelle, la Générale FOURCADE, absente de PARIS. Dans une ambiance très chaleureuse, les convives se sont réjouis de se retrouver, d'évoquer des souvenirs et... même de remporter quelques lots très appréciés.

Merci aux "RESCAPES du 9 MARS" qui, pour la première fois, ont accueilli leurs "jeunes", entrés à leur suite dans l'épopée indochinoise.

AUTRES CEREMONIES

Nous avons vivement recommandé aux représentants des trois Associations organisatrices des cérémonies commémoratives de mettre sur pied des manifestations ayant le même but dans le plus grand nombre possible de villes françaises en s'appuyant sur les autres Associations d'Anciens Combattants, principalement l' U.N.C. à qui nous renouvelons notre reconnaissance pour son appui total.

Nous allons rendre compte - sommairement car la place accordée est réduite - de celles de ces cérémonies dont nous avons eu connaissance.

1 - D'abord à PARIS, le 14 mars, où le Président départemental du Groupe de PARIS de l'UNC-AFN, Monsieur SCHAFFNER, avait, à l'occasion de son congrès annuel, tenu à associer le souvenir des Anciens d'Indochine à leur manifestation. Une gerbe particulière a été déposée devant le monument aux Morts du 12ème arrondissement après un défilé très apprécié par une foule nombreuse. Notre Association extrêmement touchée par ce geste avait voulu être représentée par sa Présidente, son Vice-président, son Secrétaire général et son drapeau.

Madame BASTID renouvelle, par la voix du Bulletin sa très vive reconnaissance aux responsables de cette cérémonie : Monsieur DOM, Monsieur SCHAFFNER et Monsieur BEAUMONT.

2 - En province où nos Présidents de section avaient pu mettre sur pied une cérémonie. Nous citons rapidement :

- Section de l'Auvergne : le dimanche 8 mars, messe solennelle en l'église de CHAMALIERES, en présence des drapeaux de plusieurs Associations amies.
- Section de Moselle : le 8 mars, à 19 heures, cérémonie de recueillement aux Monument aux Morts de la Ville de Metz.
- à NICE : le 8 mars, messe du souvenir en l'église basilique Notre-Dame.
- Section des Pyrénées Orientales : qui participe avec les Rescapés du 9 Mars et l'Amicale locale des Anciens des Troupes de Marine et de nombreuses autres Associations, à un dépôt de gerbes le 9 mars.
- Section de TOURS : messe à l'Ecole du Train, dimanche 8 mars à 11 heures, concélébrée par le R.P. GERBIER des Missions de PARIS et l'aumônier de garnison.
- Section de la Vallée du Gier : service religieux à 18 h 30 en l'église de la Grand Croix, le samedi 7 mars.
- Section de l'Yonne : dépôt de gerbe au Monument aux Morts de SAINT FLORENTIN, le samedi 7 mars en présence des délégations de nombreuses Associations d'Anciens Combattants et de plusieurs maires et maires-adjoints des communes voisines.
- Section des Yvelines : le samedi 21 mars à CHANTELOUP les VIGNES, importante cérémonie du Souvenir pour cette petite commune, avec une messe, un dépôt de gerbe au Monument aux Morts et un vin d'honneur, en présence de nombreuses délégations d'Anciens Combattants (15 drapeaux dont celui de l' A.N.A.I.), du maire de la ville et de notre Présidente qui avait tenu à faire le déplacement pour apporter son soutien amical au responsable local de l'Association, Monsieur LERPIERRE.

N.B. - Nous ne manquerons pas de tenir informés nos lecteurs des autres cérémonies dès que nous en recevrons le compte-rendu.

3 - Enfin Outre-mer : en Nouvelle Calédonie, notamment, ainsi que le précise un article de CARAVELLE, Bulletin de liaison des Anciens Combattants d'Outre-mer, que nous reproduisons ci-dessous :

COMMEMORATION DU COUP DE FORCE JAPONAIS DU 9 MARS 1945

Nombreux étaient les camarades présents dans la petite chapelle Sainte-Anne de Magenta pour assister à la messe dite à la mémoire des victimes du coup de force japonais du 9 mars 1945.

Cette messe a été concélébrée par le Père GIDROL, curé de la paroisse St Jean de la Vallée des Colons, et par le Père MARTINEZ, aumônier militaire. Notre ami, M. Sylvain GARGON, président de l'Amicale des Anciens Combattants de Nouvelle-Calédonie, nous honorait de sa présence.

Cérémonie émouvante qui se terminait par l'Hymne aux Morts de notre amicale et au cours de laquelle chacun a pu se souvenir dans son coeur de ceux qui ont laissé leur vie dans ce tragique événement.

X
X X

- Communications diverses -

CEREMONIES

L' A.N.A.I. a été représentée par son porte-drapeau, Monsieur CLIGNY et, autant que faire se pouvait, par une délégation de son Conseil d'administration aux cérémonies suivantes :

- 11 janvier 1981 - Ravivage de la Flamme par RHIN et DANUBE à 18 h 30 à l'Arc de Triomphe
- 12 janvier 1981 - Inauguration du Mémorial Maréchal de LATTRE de TASSIGNY Place Maréchal de LATTRE
- 1 février 1981 - Messe U.N.C.-A.F.N à 11 h à St Louis des Invalides
- 16 février 1981 - Obsèques du Général VANBREMERSCHE à 10 h 30 à St Louis des Invalides
- 21 février 1981 - Ravivage de la Flamme par le SOUVENIR de VERDUN à l'Arc de Triomphe
- 22 février 1981 - Messe du SOUVENIR de VERDUN à 9 h 30 à St Louis des Invalides
- 14 mars 1981 - Inauguration de la Plaque à la Mémoire de Tous ceux qui sont Morts en Indochine Cour d'honneur des Invalides
- 14 mars 1981 - Dépôt de gerbe aux monument aux morts du 12e arrondissement à la Mairie du 12ème
- 15 mars 1981 - Dépôt de gerbe et inauguration de la Plaque sur la grille des Tuileries avenue du Général LEMONNIER
- 15 mars 1981 - Messe solennelle de l' A.N.A.I. à 11h à St Louis des Invalides
- 15 mars 1981 - Ravivage de la Flamme par l' A.N.A.I., Citadelles et Maquis d'Indochine, les Rescapés du 9 mars et l'Amicale des Prisonniers de Guerre Internés en Suisse à l'Arc de Triomphe
- 21 mars 1981 - Messe et dépôt de gerbe pour les cérémonies organisées par M. LERPINIÈRE (section A.N.A.I. - YVELINES-NORD) à CHANTELOUP LES VIGNES
- 22 mars 1981 - Messe en souvenir du Maréchal FOCH et dépôt de gerbe sur son tombeau aux Invalides
- 29 mars 1981 - Messe solennelle du SOUVENIR FRANÇAIS à St Louis des Invalides

COMMUNIQUES

- Un de nos adhérents, Mr Raoul CHOLLET, demeurant à SOUDUN-CHEPPES SUR SARTHE - 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE, qui est resté en Indochine de 1924 à 1946 comme planteur, nous signale la parution, ces jours-ci d'un livre de souvenirs "Planteurs en Indochine Française" aux Editions de la Pensée Universelle.

- Monsieur C. GURTNER, 5 rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS - Recherche : photos, récits, anecdotes sur Train Blindé "LA RAFALE" (Indochine), afin de compléter un chapitre sur l'histoire des Trains Blindés - RETOUR des DOCUMENTS ASSURE.

- HADONG, AMIS DES ENFANTS. Nous renouvelons ce communiqué pour cette Association très attachante dont l'objectif est "Aimer-Nourrir-Vêtir-Soigner- les enfants réfugiés du Vietnam, du Laos, du Cambodge". Toute souscription (cotisant : 100,00 frs - membre bienfaiteur : 1.000,00 frs) est à adresser 138, boulevard Berthier - 75017 PARIS - C.C.P. 10.184-03 R PARIS.

- La Société de Production Littéraire Philippe HEDOUY, 184 rue de Vaugirard 75015 PARIS (tél. : 567 61.33), nous fait connaître la sortie d'un album illustré : "LA GUERRE d'INDOCHINE 1945-1954" - Prix de souscription : 400,00 frs - Prix de parution : 500,00 frs - S'adresser à la Société.

AVIS DE RECHERCHE

Monsieur Albert TORMA recherche des renseignements sur ses parents : son père TORMA Janos, né le 8.9.1928 à SZAR (Hongrie), para au Sud-Vietnam, serait décédé ; sa mère, THI QUAN KINH, née le 28.4.1931 à TAN-AN-KWANG-TUNG en Chine où elle serait repartie à la mort de son mari. Adresser tous renseignements à Mr Charles VIAL, Gendarmerie des Transports Aériens - Aéroport de LYON-BRON, 1 avenue Louis Mouillard - 69500 BRON (tél. : (7) 826 82.74)

- NICOLE, Eurasienne, rapatriée en France, recherche son père, le Sergent TELAU Bernard, 4ème RCLE HANOI (1951) et C.P. 1 SIDI BEL ABBES (1952) - Ecrire à Mr Jean CANU, 7 impasse du Bouton Feuillu - 76380 CANTELEU (tél. (35) 36.02.92)

- Monsieur Marcel COURANT, Président de la Section de Moselle (10 A, rue Eugène Paquet - 57050 METZ) recherche :

- . BONNET Jean - ex-caporal et sergent au 4ème Dragon (1950 à 1955), en service en Cochinchine, région de GIA-DINH et BINH-HOA-XA
- . Aspirant GUILLEMIN - du 1er régiment de Chasseurs à Cheval et Médecin-capitaine MARTIN à l'Hôpital GRALL fin 1947 pour un grand invalide blessé à TUYEN QUANG en 1947.

DISTINCTION

Nous sommes heureux de faire paraître la nomination au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur du Lieutenant-Colonel BACHMANN André, du Cadre Spécial, officier du 10.11.1959 - Cité. - Il est Président de notre section de l'Yonne - Nous lui renouvelons nos très sincères félicitations



INAUGURATION aux INVALIDES de la PLAQUE à la MEMOIRE des MORTS pour la FRANCE en INDOCHINE

← Le discours de Monsieur PLANTIER qui vient d'être accueilli par Madame BASTID en présence des personnalités françaises et indochnoises.

→ Après le dévoilement de la plaque, le Ministre et Madame BASTID serrent les mains des porte-drapeau (dont Monsieur CLIGNY, porte-drapeau de l' A.N.A.I.).



↓ Dépôt de gerbe devant la stèle du Général LEMONNIER

Les personnalités présentes : les Colonels DEMAISON et DUSSAIX (qui porte la gerbe) le Général CASSO représentant le Maire de PARIS, Madame BASTID, les Généraux ROUDIER LAPIERRE et MALABRE (représentant Monsieur PLANTIER)



Inauguration de la plaque à la Mémoire des Combattants et Résistants en Indochine 1939 - 1945

↓ Le discours du Général CASSO, représentant le Maire de PARIS, devant les personnalités.





RAVIVAGE de la FLAMME
à l'ARC de TRIOMPHE

Le Ravivage par Monsieur le Préfet DELPONT, Directeur de Cabinet de Monsieur PLANTIER, assisté par Monsieur GINESTY, Secrétaire Général de l'Amicale des Prisonniers de Guerre internés en Suisse et le Général ROUDIER pour les Anciens d'INDOCHINE.

Vue générale de la cérémonie du Ravivage. Madame BASTID est entourée par le Président N'GUYEN VAN TAM et la totalité du Conseil d'administration de l' A.N.A.I.



Appel du TRESORIER

Nous vous rappelons que

- le tarif de la cotisation 1981 a été porté à	40,00 frs
- l'abonnement à la VOIX du COMBATTANT à	15,00 frs
	<hr/>
soit au total	55,00 frs

à découper

Mr - Mme - Melle	Prénom :
Adresse :	
règle :	sa cotisation 1981..... 40,00 frs
	l'abonnement à la VOIX du COMBATTANT. 15,00 frs (non obligatoire mais recommandé)
	ses cotisations en retard :
	1980 = 35,00 frs - 1979 = 30,00 frs
	1978 = 25,00 frs.....
	<hr/>
par chèque bancaire ou postal de.....	

la Voix du Combattant

Nous formulons un APPEL pressant à tous nos adhérents pour qu'ils s'incrivent nombreux à la VOIX du COMBATTANT et nous adressent - avant le 30 juin - avec leur cotisation à l' A.N.A.I., le prix de l'abonnement à la VOIX, soit..... 15,00 frs

Ils pourraient ainsi :

- être tenus au courant des questions intéressant le Monde Combattant ;
- avoir une liaison mensuelle avec notre Association.

Tous ceux qui ne seront pas à jour de leur cotisation ou n'auront pas répondu avant le 30 juin - DERNIER DELAI - ne recevront plus la VOIX du COMBATTANT à compter du mois de juillet.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

APPEL aux VOLONTAIRES

Nous attendons les déclarations de candidature pour PRESIDENT de SECTION.

Il y a encore trop de régions sans représentant de l' A.N.A.I.

Que les candidats ne soient pas effrayés par le travail qui les attend. Le Siège fera tout pour les aider et ils peuvent trouver sur place des amis qui les seconderont.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ANNUAIRE

Chaque adhérent se doit d'acquérir et de faire acquérir par ses amis l'ANNUAIRE et ses ADDITIFS en renvoyant ce

BON DE COMMANDE

à découper

Mr - Mme - Melle :	Prénom
Adresse :	
commande :	... ANNUAIRE au prix de 40,00 frs, soit :
	... Additif N°1 - 6,00 frs, soit :
	... Additif N°2 - 12,00 frs, soit :
	... Additif N°3 - 12,00 frs, soit :
	... Additif N°4 - 15,00 frs, soit :
	+ frais d'envoi pour le tout 9,00 frs
	(4,30 frs pour les additifs seuls)
	<hr/>
Ci-joint un chèque postal ou bancaire de	